



Formation / accompagnement des demandeurs d'emploi ou des personnes sans emploi

Axe	Axe prioritaire 5
	Investir dans l'éducation et adapter les compétences
Priorité d'investissement	Priorité d'investissement 2
	Meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie
Objectif spécifique	Objectif spécifique 8
	Augmenter l'employabilité et la qualification des Franciliens sans emploi. Pour cela : il faut sécuriser et renforcer les parcours de formation visant le retour à l'emploi.

Public cible (participants)

- Jeunes franciliens (de 16 à moins de 26 ans) sans emploi et peu ou pas qualifiés ;
- Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- Dont demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés ou en situation de handicap.

Organismes porteurs

- Établissements publics, consulaires, associations, organismes de formation, entreprises.

Les actions éligibles

- **Types d'actions 1 - Actions d'accompagnement des jeunes franciliens vers la qualification et l'emploi**

Actions de remobilisation ;

Résolution de difficultés personnelles, apprentissages comportementaux et acquisition de savoir être nécessaires à l'insertion des jeunes ;

Accompagnement à l'acquisition de savoirs de base et compétences clés ;

Accompagnement à la construction et la confirmation d'un projet professionnel ;

Actions de préqualification et qualification ;

Pôles de projets professionnels.

Pour les espaces dynamiques d'insertion et les E2C : contacter le CRIF.

- **Types d'actions 2 - Actions visant à augmenter l'employabilité des franciliens moins qualifiés**

Actions de préqualification et de qualification ;

Actions de professionnalisation des DE ;

Actions d'accompagnement à l'acquisition de savoirs de base et des compétences clés ;

Accompagnement vers la VAE ;

Professionnalisation visant à compléter les compétences des demandeurs d'emploi en vue d'un retour rapide à l'emploi ;

Répondre aux besoins de main d'œuvre identifiés sur le territoire ;

Actions certifiantes visant un premier accès à l'emploi ou reconversion ;

Promotion et revalorisation des filières d'activités dévalorisées ou en tension.

- **Types d'actions 3 – Actions visant à augmenter l'employabilité de publics spécifiques :**

Actions en faveur des personnes demandeurs d'emploi travailleurs handicapés.
Actions de formation des détenus : contacter le CRIF.

Les résultats attendus

- Augmentation du nombre et du niveau de qualification des DE ;
- Diminution durée moyenne de chômage des DE ;
- Baisse du nombre d'actifs pas ou peu qualifiés ;
- Baisse du nombre de ruptures durant les parcours de formation ;
- Meilleure adaptation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi.

Les critères de sélection des projets

- Pour les actions reposant sur les compétences clés : le contenu des formations devra porter sur la communication, l'informatique, le savoir vivre ensemble... ;
- pour les actions permettant l'acquisition d'un premier diplôme : seront privilégiées les actions permettant aux stagiaires d'obtenir le certificat de navigation internet, le certificat de formation générale ;
- Pour les actions privilégiant les démarches de mixité sociale : les stages dont le contenu permet notamment l'accès à la culture au sens large ;
- Pour le premier niveau de qualification : seront privilégiées les actions d'accès aux savoirs de base et/ou à la qualification proposant des certifications intermédiaires du CAP/BEP, les actions permettant l'obtention du CAP/BEP ou Bac professionnel ;
- Pour les actions à visée diplômante ou professionnalisante : seront privilégiées les actions qui permettent l'obtention d'un diplôme, titre ou certificat inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou reconnu par les conventions collectives des branches professionnelles.

Les obligations à respecter

- **Partenariat** interinstitutionnel/articulation des acteurs.
- Construire un projet **innovant**.
- **Accompagnement** obligatoire au montage de projet par un chargé de mission du service FESI